Le Parisien
ÉCONOMIE
NOUVELLE FORMULE

Dossier Spécial
Les Atouts de l'Alternance
page 22

LUNDI 12 MAI 2014

INVITÉ DE LA SEMAINE

(LP/Philippe Lavieille.)

NICK LEEDER,
président de Google France
Page 7

FACE À FACE
SAP / Oracle
Pages 10 et 11

CAP SUR LA CROISSANCE
Se faire accompagner pour créer son entreprise
Page 14

INNOVATION
Les tissus intelligents
Page 18

ARGENT
Prêt immobilier : quelles assurances souscrire
Pages 20 et 21

R 20174 - 512 - 1,10€

COMMISSION PARITAIRE N° 0115 C 85979
NE PEUT ÊTRE VENDU SÉPARÉMENT

SPÉCIAL CLOUD
Un levier de croissance pour les PME françaises

(Getty Images/Maciej Frolow.)

La Ville de Barcelone choisit le cloud pour accueillir 1,5 million de visiteurs et maîtriser tous les rouages de sa grande fête annuelle, La Mercè.

C'est le Cloud Microsoft.

▶ Données ▶ Productivité ▶ Social ▶ Plateforme

En savoir plus sur microsoftcloud.fr

Microsoft Cloud

Microsoft France - RCS Nanterre B 327 733 184

L'éditorial de Bénédicte Alaniou

Nuage souverain

Pour une fois, l'informatique nous enchante avec ce terme de nuage, si poétique, bien loin de la réalité prosaïque des alignements de serveurs nécessaires au stockage de milliards de données. Mais la légèreté du mot colle bien à la souplesse d'utilisation du cloud qui offre un accès démultiplié à l'information, une puissance de calcul inégalée et de nouvelles possibilités de sauvegarde. Des atouts qui ne sont pas réservés aux plus grosses entreprises. Un quart des PME françaises ont déjà sauté le pas, conscientes des opportunités que leur offre ce nouveau bond en avant de la technologie. Le secteur a vu son chiffre d'affaires doubler dans l'Hexagone entre 2011 et 2013. Reste, sur ce marché où les Américains règnent en maîtres, à favoriser l'émergence d'un « cloud souverain ». Deux consortiums sont actuellement soutenus par le gouvernement. Nombreux sont ceux qui souhaitent les réunir en une structure unique pour créer un géant capable d'imposer un nuage tricolore.

Les PME passent au cloud

De plus en plus d'entreprises choisissent l'informatique dans le « nuage » pour s'équiper. Flexibilité, rapidité et sécurité sont les atouts mis en avant.

Ce n'est plus une curiosité vue dans quelques entreprises. Aujourd'hui, le cloud computing est entré dans l'univers professionnel quels que soient la taille de l'organisation ou son secteur d'activité. Que ce soit pour accéder à un logiciel, à de la puissance de calcul ou pour des sauvegardes de fichiers, il est possible d'avoir une solution dans de multiples cas. « Aujourd'hui, 23 % des entreprises en France recourent à des services de cloud computing et la moitié d'entre elles vont intensifier leurs usages dans les prochains mois », explique Olivier Rafal, consultant chez PAC International, un cabinet qui réalise tous les six mois un index mesurant la maturité des organisations françaises face au cloud computing. La croissance du nuage s'explique d'abord par le fait qu'il permet de disposer facilement de ressources informatiques sans nécessiter de lourds investissements structurels ni de compétences techniques en interne. Le modèle repose en effet sur un abonnement dont le tarif varie en fonction du nombre d'utilisateurs, de la puissance de serveur informatique désirée ou de la taille de stockage demandée. Pour quelques euros par mois et par usager, il est désormais possible de disposer, par exemple, d'un outil de gestion des clients qui pourra être accessible sur Internet depuis n'importe quel terminal (PC, Mac, smartphone, tablette) et dont la mise à jour et la maintenance seront garanties contractuellement par le fournisseur. Et si l'entreprise doit faire face à une montée en charge ou, au contraire, réduire son activité, il lui suffit de quelques clics pour ajuster son abonnement. C'est pourquoi le cloud conquiert les PME et désormais les grandes entreprises, particulièrement pour leurs applications non stratégiques. Des petites entreprises qui sont avant tout séduites par le modèle Saas (software as a service), c'est-à-dire la location de logiciel. Selon le cabinet d'études Markess International, en 2012, plus d'une application sur trois possédées par les PME étaient en mode cloud et le taux devrait dépasser les 50 % cette année. Bien sûr, des questions demeurent. Avant tout sur la sécurité des données : dans le cloud, difficile de savoir

EN SAVOIR PLUS

À LIRE

• **« Tout sur le cloud personnel : Stocker et gérer ses données dans le nuage »**, de Guillaume Plouin, Ed. Dunod, 2013, 192 pages. 9,90 €.

Y ALLER

• **Aux 9es Etats généraux du cloud computing.** Cette manifestation rassemblera les acteurs du cloud computing, les sociétés utilisatrices et les représentants des pouvoirs publics. Jeudi 22 mai au centre de conférences du Novotel, 61, quai de Grenelle, Paris (XVe). Tél. 01.40.58.20.00. Inscriptions sur *http://etatsgenerauxducloud.fr/*

REPÈRES

2,6

milliards d'euros

C'est le chiffre d'affaires généré par le cloud en France en 2013. Il était de 1,3 milliard en 2011 selon IDC.

• **27 %** de PME utilisaient le cloud en 2013 selon Markess International.

Parmi les entreprises utilisatrices du cloud en France :

• **65 %** utilisent un Saas (location de logiciel) ;
• **25 %** utilisent un Iaas (location d'infrastructure : serveur, stockage) ;
• **10 %** utilisent un Paas (location de plate-forme).

computing

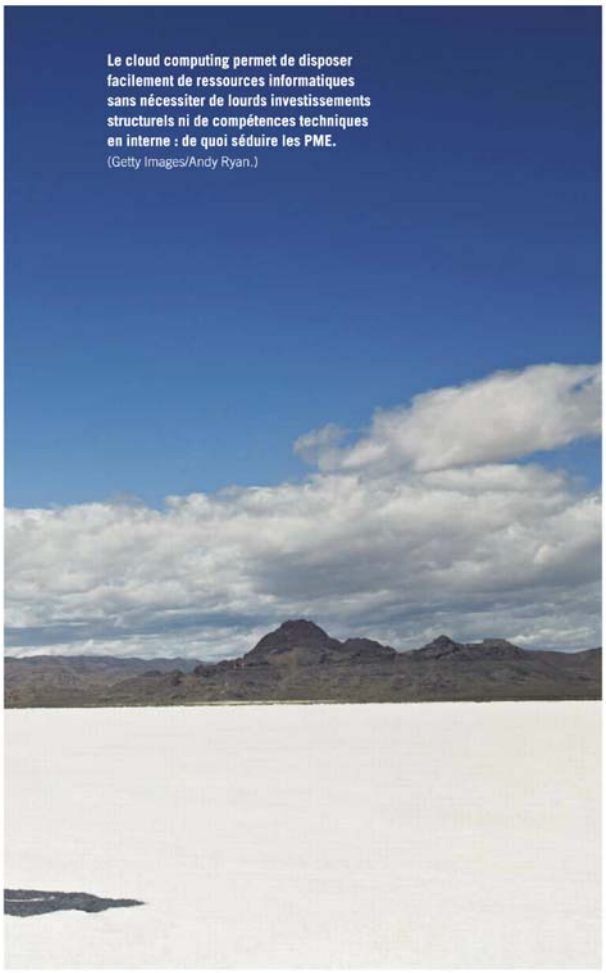

Le cloud computing permet de disposer facilement de ressources informatiques sans nécessiter de lourds investissements structurels ni de compétences techniques en interne : de quoi séduire les PME.
(Getty Images/Andy Ryan.)

où elles sont stockées. Si certaines entreprises, à l'instar de Mikit, déclarent que cet aspect n'est pas un souci pour elles du moment que leurs données sont bien protégées, d'autres en font une priorité. Soit en choisissant uniquement des fournisseurs qui hébergent des données en France (bien que cela ne soit pas une totale garantie si l'hébergeur n'est pas lui-même français, *lire page suivante*) soit en créant un cloud privé, une solution plutôt réservée aux grandes entreprises. Mais que peut faire une petite structure de quelques salariés qui pour sa messagerie ou sa bureautique va choisir tout naturellement les solutions proposées par les grands offreurs du marché presque tous américains ? « Il ne faut pas hésiter à parler avec son revendeur de proximité et à organiser une simulation de réversibilité, c'est-à-dire voir si l'on peut récupérer facilement les données, en combien de temps et à quel coût », conseille Olivier Rafal. Pour Toufik Hartany, directeur de l'offre de cloud chez Devoteam, s'il est en effet « essentiel de s'assurer que, dans tous les cas, l'entreprise pourra changer de fournisseur », ce modèle dans certains cas n'a plus vraiment de concurrent : « Le cloud réduit la dépendance des entreprises envers les ressources humaines techniques et dans un environnement où les technologies évoluent très vite et sont obsolètes au bout de quelques mois, c'est un véritable avantage pour les PME. Et pour beaucoup d'entre elles, il est plus sécurisant d'être chez Google ou Microsoft, qui investissent des sommes énormes en sécurité, que d'essayer de protéger les logiciels en interne. »

Des questions demeurent, avant tout sur la sécurité des données

Enfin, tous les experts le notent : le cloud computing permet aujourd'hui aux PME de mettre en place plus rapidement leurs projets et surtout d'avoir accès aux dernières technologies du marché sans mettre en péril leur santé financière.

■ DOSSIER RÉALISÉ PAR FLORENCE PUYBAREAU

L'AVIS DE...

(DR.)

« Les freins viennent plutôt de la distribution »

Emmanuelle OLIVIÉ-PAUL,
directrice associée chez Markess International

◆ Quelle est l'approche des entreprises vis-à-vis du cloud computing ?
Il n'y a pas une approche unique, même au sein des grandes entreprises. Ces dernières s'interrogent beaucoup sur la protection des données. Mais la démarche s'est professionnalisée par rapport à il y a deux ans, concernant la localisation des données et les garanties que doivent apporter les fournisseurs.

◆ Et comment se comportent les PME ?
Elles sont de plus en plus enclines à adopter le cloud computing. Dans l'étude que nous publions, nous constatons qu'elles étaient 22 % en 2012, 27 % en 2013 et que la proportion devrait atteindre 32 % en 2014. Mais ce n'est pas non plus une explosion, plutôt une croissance progressive. Quant aux motifs pour passer au cloud, ils sont multiples. Il y a d'abord la possibilité d'accéder à distance aux applications de l'entreprise grâce à un navigateur Web. Puis la simplification de la mise à jour et le fait d'avoir peu de traitement informatique à réaliser en local. Autre élément : la réduction des ressources informatiques en interne. Enfin, une meilleure gestion du risque sécuritaire est mise en avant par une PME sur 4.

◆ Quelles sont les solutions privilégiées par ces sociétés ?
Les solutions de collaboration qui permettent de partager des plannings et des messageries ; les sauvegardes et le stockage des données ; la gestion de fichier clients et de plus en plus la gestion intégrée (commerciale, production…). Par ailleurs, certains secteurs d'activité ont une adoption plus rapide comme le tourisme, le secteur public et les entreprises technologiques.

◆ Quels sont les freins ?
Paradoxalement, les freins viennent peut-être plutôt de la distribution. Car mettre en place une solution cloud pour une PME ne l'affranchit pas forcément de se faire accompagner pour le paramétrage du logiciel et la formation des utilisateurs. Or, aujourd'hui, l'écosystème n'est peut-être pas totalement au niveau pour accompagner la transformation. Il est vrai que pour les prestataires c'est un changement de modèle assez lourd. Des études montrent que pour un éditeur il faut cinq ans pour changer de modèle économique et accompagner le réseau et les commerciaux.

Nomadisme, mobilité et télétravail

Si les smartphones et surtout les tablettes sont devenus des outils aussi indispensables dans l'univers professionnel, c'est en grande partie grâce au cloud. En effet, en donnant accès à une application à travers une simple connexion Internet, il n'est plus nécessaire d'installer le logiciel dans la machine. « Le cloud favorise le nomadisme, la mobilité et le télétravail. Il s'agit d'un atout indéniable pour de nombreuses PME dispersées géographiquement ou avec des collaborateurs sur le terrain », souligne une étude de Markess International. Face à la demande, de plus en plus d'éditeurs adaptent leurs logiciels à ces nouveaux supports. Les premiers temps, les fournisseurs se contentaient de décliner en version mobile leurs applications mais, de plus en plus, celles-ci sont proposées sous forme « d'apps » (applications) comme celles que l'on trouve sur Android Market ou sur l'Apple Store. La limite à ce genre de solution peut être la connexion, si celle-ci n'est qu'en wi-fi. Il faudra s'assurer alors que les appareils ont une connexion 3G (et même 4G dans certains lieux) pour garantir une connexion quasi permanente et ainsi une continuité d'activité.

TÉMOIN

« Une tablette, une connexion Internet suffisent pour être équipé »

Gilles LE VU,
président de Maison Patay à Roanne (Loire)

(DR.)

Spécialiste des cuisines professionnelles pour les cafés-hôtels-restaurants, les artisans de bouche et les collectivités, Maison Patay a été racheté il y a six mois par un ancien informaticien. L'un de ses premiers actes a été de moderniser le processus métier et, pour lui, cela voulait dire s'appuyer sur le cloud computing qui permettait à son entreprise d'avoir rapidement des solutions disponibles tout en s'affranchissant d'une partie de l'infrastructure informatique : « J'ai d'abord équipé les 5 commerciaux de l'entreprise *(NDLR : sur 15 personnes)* de tablettes numériques connectées à Internet avec un accès au logiciel Sage Customer View. Quand ils sont en clientèle, ils peuvent immédiatement avoir accès aux informations du client, à ses anciennes factures. Ils peuvent aussi faire les devis immédiatement et même faire signer le bon de commande en ligne », détaille Gilles Le Vu, président de Maison Patay. Pour cet entrepreneur, le gain est immédiat par rapport au processus précédent « où il fallait appeler le siège pour avoir les informations et valider. C'est beaucoup plus satisfaisant pour le client ». Gilles Le Vu a donc décidé d'équiper également ses quatre techniciens itinérants de tablettes intégrant un logiciel de gestion d'intervention disponible en cloud. Et il a également pris une solution de cloud (Sage Report) pour construire ses rapports d'activité. Pour lui, rien de cela n'aurait été possible en si peu de temps autrement : « Je peux accéder à mes informations de n'importe où et je sais que mes données sont totalement sécurisées chez l'éditeur. Par ailleurs, si j'ai un technicien ou un commercial supplémentaire, j'achète une tablette, je prends une connexion et il est équipé. Plus besoin d'installer le logiciel. » Pour Customer View, il paie 20 € par mois et par personne et considère que ces solutions lui permettent d'être plus compétitif et de pouvoir envisager de nouveaux marchés.

Suite du dossier page 4 :
Le cloud français à l'assaut des géants de l'Internet et trois autres témoignages

Le cloud français à l'assaut des géants de l'Internet

Face au risque d'espionnage, les entreprises françaises qui ont des données sensibles préfèrent payer un peu plus et être hébergées dans des data centers installés dans l'Hexagone et opérés par des fournisseurs locaux : c'est le « cloud souverain ».
(Getty Images/Biddiboo.)

C'est un peu le combat de David contre Goliath. Et, pour le moment, c'est plutôt le géant qui semble avoir le dessus. Ou plutôt les géants, à savoir Google, Amazon, Microsoft voire IBM pour ne citer que les plus connus et qui proposent aux entreprises des solutions de cloud dont les données sont hébergées dans leurs data centers.

Aujourd'hui, ces entreprises dominent le marché du cloud en France (et dans le monde), tant pour les logiciels que pour les infrastructures. Le problème est que la plupart de leurs data centers ne sont pas situés dans l'Hexagone mais plutôt en Grande-Bretagne ou aux Etats-Unis et, même quand ils le sont (comme ceux d'IBM), ils sont susceptibles d'être inspectés par un agent fédéral américain, selon le principe du Patriot Act, une loi de 2001 édictée pour combattre le terrorisme. En clair, aucune entreprise française ayant des données stratégiques (des brevets, des secrets industriels) hébergées chez un fournisseur d'origine américaine n'est à l'abri d'une visite inopinée.

Jusqu'alors, la problématique semblait peu préoccuper les PME sauf celles tenues par la loi d'héberger leurs données en France (de santé, de défense…). Mais les révélations d'espionnage de la NSA ont modifié les comportements. « Nous avons constaté un véritable changement d'attitude depuis quelques mois. Les entreprises qui ont des données sensibles préfèrent payer un peu plus et être hébergées chez un fournisseur français qui pourra les aider et contre lequel elles pourront se retourner si besoin », explique Charles-Olivier Debold, président de MyCompanyFiles, concurrent de l'américain DropBox. Et de fait, l'offre de data centers installés en France et opérés par des entreprises françaises ne cesse de croître et compte déjà quelques champions comme OVH (premier hébergeur de sites Web en Europe) ou Orange.

Deux consortiums soutenus par le gouvernement

Par ailleurs, le cloud computing est l'un des 34 projets industriels promus par le gouvernement en 2013 afin de développer des projets garantissant un stockage des données dans l'Hexagone. Mais la réussite de ce que l'on appelle le cloud souverain face aux concurrents américains tiendra aussi à la solidité des deux consortiums soutenus par le gouvernement français (qui a versé à chacun 75 millions d'euros). D'une part, Numergy, au capital duquel figurent Bull, SFR et la Caisse des dépôts, et, de l'autre, Cloudwatt (Thales, Orange et Caisse des dépôts) qui d'ores et déjà connaissent des fortunes diverses. En effet, les jours de Cloudwatt semblent comptés et l'on parle de son rapprochement avec Numergy, ce qui reviendrait à créer un seul grand consortium (comme cela était prévu au départ) doté de 150 millions d'euros, et qui aurait alors vraiment les moyens de ses ambitions.

TÉMOINS

« Cela m'enlève une grosse responsabilité »

Marc WEBER,
expert-comptable à Versailles (Yvelines)

(DR.)

Installé à Versailles, le cabinet Marc Weber compte aujourd'hui cinq collaborateurs et une centaine de clients. Pour son fondateur, la question du cloud a commencé à se poser lorsqu'il a réfléchi sur le moyen de mieux accompagner ses clients tout en assurant l'intégrité et la sécurité maximale de leurs données : « Auparavant, j'avais une sauvegarde en interne des dossiers. J'ai regardé ce qui existait sur le marché avec l'intention de trouver une solution qui soit hébergée en France », explique Marc Weber.

« En cas de problème, je peux tout récupérer à l'identique »

Il fait le choix de la solution MyCompanyFiles, une société française qui propose de sauvegarder et de partager les documents dans le cloud. « J'ai ouvert une session pour chaque client dans laquelle celui-ci trouve ses documents hiérarchisés. Il accède à la solution par Internet grâce à un mot de passe et un login et peut accéder à ses archives ou à ses nouveaux documents. C'est particulièrement intéressant pour les bulletins de paie, car avant je les envoyais par mail avec tous les problèmes de sécurité que cela pose. »

Pour Marc Weber, la solution n'a que des avantages. Elle rend son client plus indépendant — « Il a accès à tout moment à ses données et il est averti dès qu'il y a un nouveau document ». Et le tranquilise : « Les documents ne sont plus conservés sur mon ordinateur, cela m'enlève une grosse responsabilité. En cas d'incendie, de vol, je récupérerai tout à l'identique. » La solution retenue par Marc Weber lui est facturée 100 € par mois pour 5 utilisateurs et 6 Go d'espace mémoire disponible, moins cher qu'une baie de stockage (à partir de 200 €) et avec bien d'autres services à valeur ajoutée (mise à jour, sécurité…).

« Une solution utilisable sur toutes les machines »

Steeve BOIS,
directeur digital de GoodPlanet à Paris

(DR.)

Créée en 2005 par Yann Arthus-Bertrand pour promouvoir la défense de l'environnement, la fondation GoodPlanet n'en a pas moins des problématiques d'entreprise quand il s'agit de gérer ses salariés et son budget. Or, il y a quelques années, elle a dû faire face à un doublement de ses effectifs passant de 15 à 30 personnes. Une situation que ne permettait pas d'appréhender l'informatique existante : « Nous avions un serveur de messagerie en interne et ce n'était plus suffisant. Il y avait fréquemment des interruptions de service. Et il nous fallait une solution qui puisse être utilisée sur PC, sur Mac, sur smartphone ou tablette » explique Steeve Bois, directeur digital de GoodPlanet, qui souhaitait également être déchargé de la maintenance informatique. Le choix se porte alors sur la plate-forme de cloud collaboratif Yaziba, hébergée en France et qui s'appuie sur les technologies de l'éditeur américain VMware : « Je ne voulais pas de GoogleApps car je ne savais pas où étaient mes données et qui pouvait y accéder », précise le directeur digital. La solution lui coûte 4,49 € (HT) par compte et par mois. Chaque boîte mail dispose de 25 Go d'espace de mails et peut envoyer jusqu'à 10 Go par mail, un élément important lorsque, comme GoodPlanet, on gère beaucoup de photos. A comparer aussi aux 5 000 € que lui aurait coûté un serveur informatique (sur trois ans) auxquels s'ajoutait le prix des licences du logiciel.

Soulagé de ne plus avoir à s'occuper de la partie technique

Surtout, Steeve Bois est soulagé de ne plus avoir à s'occuper de la partie technique et du support : « Nous sommes prévenus quand il y a des maintenances et des changements de version. Nous réfléchissons maintenant à basculer la comptabilité en mode cloud. » Un choix qui serait l'assurance d'avoir de meilleures sauvegardes des données qu'en interne.

« Sur cinq ans, c'est un gain de temps et d'argent »

Jean-Michel MOUGEOLLE,
directeur informatique de Mikit à Louveciennes (Yvelines)

(DR.)

Mikit est un réseau de constructeurs de maisons individuelles avec un maillage de 130 franchisés implantés dans toute la France. Pour cette entreprise, bien gérer la relation client est donc vitale. « C'est pourquoi nous avons recherché une solution souple et fiable qui nous permet de nous occuper aussi bien de nos franchisés que de leurs clients », explique Jean-Michel Mougeolle, le directeur informatique de Mikit. C'est vers Salesforce, le spécialiste des solutions en Cloud que s'est tournée la société en prenant un abonnement pour 375 accès : « Ils ont une offre très évolutive qui permet aussi de faire des développements spécifiques à notre métier », précise le DSI.

« Nous bénéficions aussitôt des nouvelles fonctionnalités »

Salesforce propose ainsi trois mises à jour par an avec, à chaque fois, l'ajout de nouvelles fonctions : « Dans un modèle classique, nous aurions à peine pris la décision de changer que la version serait déjà obsolète. Avec le cloud, dès qu'une nouvelle fonctionnalité est disponible, nous en sommes bénéficiaires », se réjouit-il.

Autre motif de satisfaction : être débarrassé de la maintenance et de la sécurisation du système prises en charge également par le fournisseur : « Nous sommes trois personnes au service informatique et nous n'avons pas les moyens d'investir en sécurité. De ce côté-là, je suis aujourd'hui beaucoup plus serein. »

Le fait d'avoir les données hébergées à l'étranger n'apparaît pas non plus comme un problème : « Nous avons assuré la réversibilité d'un point de vue contractuel et nous effectuons des analyses sur les données tous les mois. »

Quant au prix, Jean-Michel Mougeolle estime payer plus cher l'offre cloud que l'achat d'un serveur et d'une licence. Du moins sur les premières années. « Mais sur cinq ans, c'est un gain de temps et d'argent. Il n'y a pas besoin d'acheter les nouvelles versions et lors des changements, nous n'avons pas besoin d'arrêter la production ni de faire appel à un technicien. »

DÉCRYPTAGE

Le cloud porte la croissance du secteur informatique

Pratiquement inconnu il y a seulement cinq ans, le cloud s'impose désormais grâce à sa souplesse d'utilisation. Dans un monde marqué par la multiplication des données, cet outil qui facilite l'accès aux informations quels que soient le lieu et le mode de connexion porte la croissance du marché informatique.

Le cloud : mode d'emploi

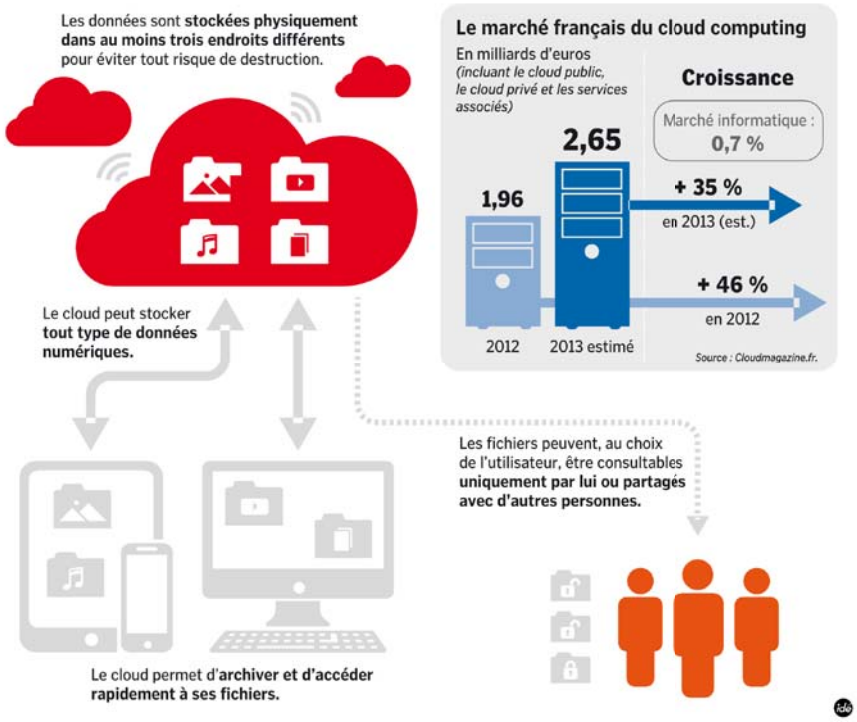

LE DICO DE L'ÉCO

En partenariat avec www.financepourtous.com

Le portefeuille électronique

Les Français font de plus en plus leurs achats sur Internet. Si beaucoup de transactions s'effectuent depuis les ordinateurs personnels, l'utilisation des tablettes et des smartphones tend à se développer. Ces usages s'accompagnent de la mise en œuvre de solutions de paiement spécifiques, les portefeuilles électroniques (e-wallet).

Le fonctionnement de la plupart de ces services de paiement est identique : il passe par la création d'un profil d'utilisateur avec identifiant et mot de passe liés à une ou plusieurs cartes bancaires. Les transactions s'effectuent par la saisie d'un identifiant et d'un mot de passe lors du paiement en ligne, parfois accompagnée d'un code secret. Plus besoin de saisir le numéro de carte, la date d'échéance et le cryptogramme à chaque fois : les achats en sont ainsi facilités.

Le paiement par le biais d'un portefeuille électronique n'est possible que si le commerçant adhère au même système que vous. Or, plusieurs fournisseurs, qu'il s'agisse d'enseignes bancaires ou de services de paiement en ligne, n'offrent pas ce type de service. Le paiement par portefeuille électronique n'est donc pour l'instant pas possible partout. Il convient par ailleurs de préciser que les systèmes développés par les banques ne sont pas nécessairement réservés aux clients desdits établissements. Outre les paiements, la plupart des portefeuilles électroniques permettent également d'effectuer des transferts et collectes d'argent entre particuliers.

Quid de la sécurité ?

L'avantage du portefeuille électronique réside dans la possibilité de ne pas saisir ses coordonnées bancaires complètes à chaque transaction sur Internet, voire de ne pas donner directement au site marchand son numéro de carte bancaire, limitant ainsi théoriquement les risques de fraude. Ces données étant cependant conservées par le fournisseur du service, il convient d'être attentif à la politique de sécurité et de protection des données avant de souscrire.

la financepourtous
INSTITUT POUR L'ÉDUCATION FINANCIÈRE DU PUBLIC

LE TABLEAU DE BORD

LES CHIFFRES DE LA SEMAINE

523 €

C'est le nouveau montant de l'indemnité minimum de stage,votée par le Sénat le 6 mai. Soit une augmentation de 87 €, car cette indemnité mensuelle était jusqu'ici de 436 €.

LES CHIFFRES DE LA CONSOMMATION

		par rapport au mois précédent
Inflation (mars 2014)		↑ + 0,4 %
dont	Énergie	↓ - 0,6 %
	Alimentation	↑ + 0,2 %
	Produits manufacturés	↑ + 1,3 %
	Services	↑ + 0,3 %
Consommation des ménages		↑ + 0,4 %

En mars 2014, les dépenses de consommation des ménages ont augmenté de 0,4 % avec, notamment, une hausse de l'énergie (+ 2,3 %) et de l'alimentation (+ 0,4 %) alors que le secteur textile, habillement et cuir, lui, se contracte (– 2,3 %).

Indices des loyers (au 1er trimestre 2014)		125
	En variation annuelle	↑ + 0,60 %

LE MARCHÉ DU TRAVAIL

Salaires (A partir du 1er janvier 2014)

	Minimum horaire brut	Minimum horaire net
	9,53 €	7,47 €
35 h	1 445,41 €	1 133,77 €
39 h	1 610,57 €	1 263,33 €

Chomage (mars 2014)	(sans les DOM-TOM)
Demandeurs d'emploi (Cat. A, B, C)	4 949 500
% de la population active (4e trimestre 2013)	9,8 %
Variation sur le moins précédent	↑ + 0,2 %

ÉPARGNER

CAC 40 ↑ + 0,43 %

Livrets A et bleu	Super livret	Euro/dollar
1,25 %	4 %	1 € = 1,3755 $ Cours le 9 mai

EMPRUNTER

Taux fixe pour un emprunt immobilier

	Sur 15 ans	Sur 20 ans
Taux moyen	2,90 %	3,20 %
Taux minimum	2,45 %	2,80 %

Taux minimum des crédits à la consommation sur un an 3 %

Source : Baromètre Empruntis.com, taux moyens hors assurance.

VOS DROITS

Posez vos questions par mail à : mlaghouati@leparisien.fr.

◆ Je vais créer une menuiserie. En tant qu'artisan, comment protéger mes biens personnels de mes dettes professionnelles ?
Il s'agit là d'une réflexion de bon sens pour éviter la confusion des patrimoines entre biens propres et biens professionnels et ainsi empêcher vos créanciers de se payer en cas de défaillance de votre activité sur votre patrimoine personnel. Deux solutions s'offrent à vous. Vous faites une déclaration d'insaisissabilité de votre habitation principale ainsi que de tous vos autres biens immobiliers bâtis ou non bâtis que vous n'aurez pas affectés à l'usage professionnel. Cette déclaration se fait devant notaire, elle est publiée au bureau des hypothèques et fera l'objet d'une mention sur le Répertoire des métiers. Autre possibilité, vous prenez le statut de l'EIRL : entrepreneur individuel à responsabilité limitée qui présente les mêmes avantages et permet en outre de choisir entre le régime fiscal de l'impôt sur le revenu ou de l'impôt sur les sociétés. Seule contrainte de ce statut, un formalisme plus important dans la gestion des comptes annuels.

◆ En juin, je terminerai mes examens pour devenir infirmière. Je souhaite développer cette activité à mon compte. Puis-je bénéficier d'aides ?
Vous pouvez bénéficier de l'aide aux chômeurs créateurs ou repreneurs d'entreprise (Accre). Ce soutien est attribué aussi aux jeunes de 18 à 25 ans ou âgés de 26 à 30 ans non indemnisés. Cette aide consiste en une exonération, pendant douze mois, des cotisations personnelles — maladie, maternité, vieillesse et allocations familiales (à l'exception de la CSG et de la CRDS) — dans la limite d'un revenu professionnel inférieur ou égal à 120 % du smic. Pour les périodes exonérées de cotisations, les droits à la retraite sont validés.
Cependant, sachez que, si vous devenez professionnelle libérale, les droits à la retraite complémentaire ne seront pas validés pour ces périodes. Il vous faudra déposer un dossier au Centre de formalités des entreprises des Urssaf (imprimé sur Internet) en même temps que votre déclaration de création d'activité (ou dans les quarante-cinq jours).

YVES THOMAS

ÇA COÛTE OU ÇA RAPPORTE ?

Un logiciel de comptabilité

Logiciel simplifié ou plus sophistiqué, version physique ou cloud, plusieurs solutions s'offrent aux entreprises. Comment choisir ?

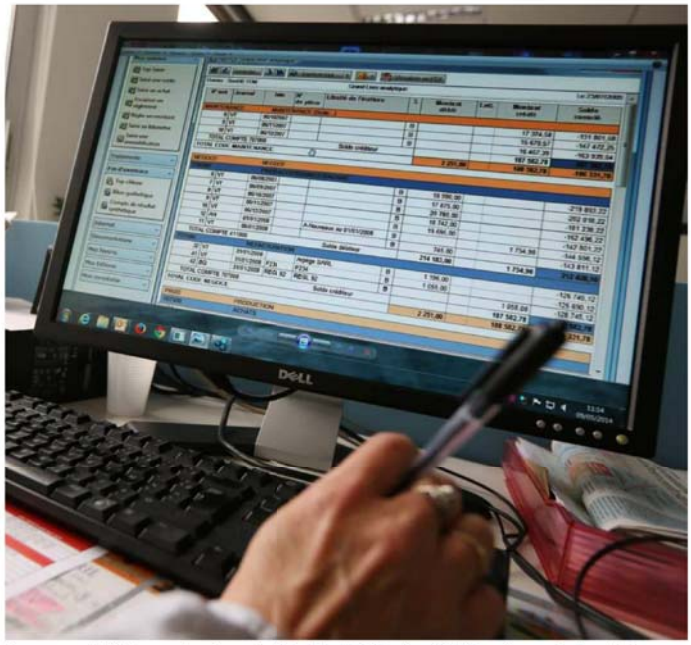

Pour sa comptabilité, une entreprise peut utiliser des logiciels dématérialisés grâce au cloud qui lui permettent d'avoir accès à ses données n'importe où avec une connexion Internet. (LP/Jean-Baptiste Quentin.)

90 %

environ des TPE et PME françaises sont aujourd'hui équipées de solutions informatiques comptables, mais 10 % seulement le sont en version cloud. (Sources : Sage et Ciel.)

(Getty Images/Jeffrey Coolidge.)

Même si une multitude de produits destinés à la comptabilité existent sur le marché, les logiciels Sage, Ciel, Cegid et EBP sont les plus répandus dans les PME. D'une marque à l'autre, et surtout d'une gamme à l'autre, les différences de tarif peuvent être conséquentes : de la version simplifiée à celle dotée de fonctions plus étendues, les premiers prix démarrent à 100 € ou 400 € la licence selon les cas. Le coût pour les entreprises ne sera pas non plus le même, si elles choisissent une formule par abonnement.
« Depuis quelques années arrivent également sur le marché des logiciels dont le principe est le paiement à l'usage », constate Jean-Baptiste Sachot, directeur du développement de l'éditeur Akuiteo. Ce sont ces logiciels dématérialisés, appelés Saas (software as a service), qui sont disponibles grâce au cloud.

Que faire avant de choisir son logiciel ?

« Le premier réflexe est de demander conseil à son expert-comptable, indique Laurence Thibault, professeur agrégée de gestion comptable et financière. Parce qu'il est souvent préférable de choisir un logiciel qui sera compatible avec le sien. Mais aussi parce qu'il aura peut-être la possibilité de négocier des tarifs préférentiels pour ses clients chez certains éditeurs. » Et surtout parce que l'expert-comptable connaît bien l'entreprise et ses besoins particuliers. « En plus de faire sa comptabilité générale, une entreprise peut avoir des besoins analytiques plus ou moins complexes », souligne Claude Cordier, directeur marketing produits et services PME chez Sage. « Le mieux est d'essayer avant d'acheter, conseille Alexandre Martinez, directeur marketing de Ciel. Tous les éditeurs proposent des versions d'évaluation disponibles gratuitement sur Internet ou chez les revendeurs. »
Il faut notamment vérifier que le coût du logiciel intègre les mises à jour légales (changements de TVA, obligation de télédéclaration à l'administration…), qu'il permet le reporting, même s'il provient d'un éditeur étranger. Et demander quel sera le tarif du déploiement, de la maintenance, de la formation des utilisateurs… Car l'accès à ces services peut multiplier par deux le prix de la seule licence.

Quels sont les atouts des logiciels physiques ?

« C'est la solution idéale pour les entrepreneurs qui ne conçoivent pas de travailler ailleurs qu'à leur bureau, au sein de l'entreprise et sur leur PC », explique Alexandre Martinez. C'est aussi la solution qui, à ce jour, paraît souvent la plus sécurisée : les données sont stockées en interne et ne se promènent pas sur des serveurs distants. « La fiabilité du cloud est encore souvent remise en question par les chefs d'entreprise qui redoutent d'éventuels piratages », souligne Laurent Ehrhart du comparateur spécialisé Celge. Enfin, les logiciels physiques appartiennent à l'entreprise et peuvent être dotés en option des fonctionnalités les plus approfondies. Mais ils se renouvellent en moyenne tous les sept ans, selon les éditeurs. Les tarifs, eux, peuvent varier par exemple de 149 € pour la version « classic open line 2014 » d'EBP à 495 € pour la 30V17 de Sage. Ces coûts ne comprennent pas la maintenance ni le déploiement.

Quels avantages pour les logiciels en cloud ?

L'avantage du cloud est qu'il permet d'avoir accès aux données de l'entreprise n'importe où, pourvu de disposer d'une connexion Internet. « Or, aujourd'hui, 20 % des chefs d'entreprise de moins de 20 salariés sont équipés de tablettes, constate Alexandre Martinez. Ces outils nomades deviennent de véritables outils professionnels et près de 25 % des TPE-PME s'intéressent actuellement aux logiciels de comptabilité en cloud. » Avec cette formule, les mises à jour sont automatiques et souvent incluses dans le forfait mensuel de « location ».
L'entreprise peut aussi gérer son abonnement et adapter les tarifs en fonction de son activité, le tout sans engagement. Enfin, l'investissement est lissé dans le temps et est donc plus accessible aux structures en création. Pour un logiciel Sage, les tarifs démarrent entre 10 et 15 € par mois hors taxe pour la version réservée aux TPE jusqu'à 5 salariés (Sage One), assistance et mises à jour comprises. « Attention, si les tarifs paraissent très compétitifs, utiliser un logiciel dématérialisé plusieurs années peut revenir beaucoup plus cher qu'investir en une seule fois dans une solution physique », prévient Laurent Ehrhart, du comparateur Celge.

SOPHIE STADLER

EN SAVOIR PLUS

À LIRE

- **« La Comptabilité pour les nuls »**, de Laurence Thibault, Ed. First, mars 2014, 432 pages. 22,95 €.

À CONSULTER

- **Les comparateurs** de logiciels de gestion et de comptabilité : www.celge.fr ou www.ig-conseils.com.